



Mise en demeure credit à la consommation datant de 16 ans

Par **sarah69**, le 17/01/2015 à 17:11

Bonjour

Ma maman à reçue il y a quelque jours une mise en demeure d'un cabinet d'avocat avec une obligation de paiement d'une somme de 1000 euros correspondant à un crédit cofinoga contracté en 1999 dans une grande enseigne commerciale.

Par peur ma mère à réglé cette somme malgré ses faibles revenus (étant bénéficiaire de la cotorep).

Existe t il une possibilité de récupérer cette somme ou du moins une partie de cette somme? sachant que le crédit contracté date d'il y a 16 ans? que de plus ma mère a été "séduite" à l'époque par cette offre de carte bancaire qui disait offrir 5000 francs, sans se rendre compte qu'il s'agissait d'un crédit à la consommation? je précise qu'en 16 ans ma maman à déménagé plusieurs fois et n'a donc plus aucune trace papier de ce contrat de crédit à la consommation. de plus à l'époque ma mère ne travaillait pas et n'avait pas de revenus pour obtenir un crédit à la consommation.

je vous remercie pour votre réponse.

Par **domat**, le 17/01/2015 à 17:47

bjr,

dès l'instant ou votre mère a payé cette somme, elle a reconnu sa dette alors que la dette était prescrite donc, à mon avis, impossible de récupérer cet argent qu'elle avait emprunté.
cdt

Par **radia**, le 17/03/2015 à 15:00

bonjour , on me demande une mise en demeure d'une somme de 6000e a payer , j'avais fait un crédit à mon nom a la consommation en 2003 avec mon ex mari ,de 2005 à 2009 , on fesais une saisie de salaire chez mon employeur , mon employeur à fait à fermer en 2009,et vendredi je reçois un courrier pour payer cette sommes, mais depuis 2009 on ma plus réclamer cette sommes d'argent,et aujourd'hui on ai en 2015!!! aider moi merci

Par **youris**, le **17/03/2015** à **21:25**

bsr,

Dès l'instant où il y a saisie, cela signifie que votre créancier a obtenu un titre exécutoire qui était valable 30 ans avant 2008 et 10 ans depuis, donc votre créancier peut faire exécuter le jugement jusqu'en 2018.

CDT